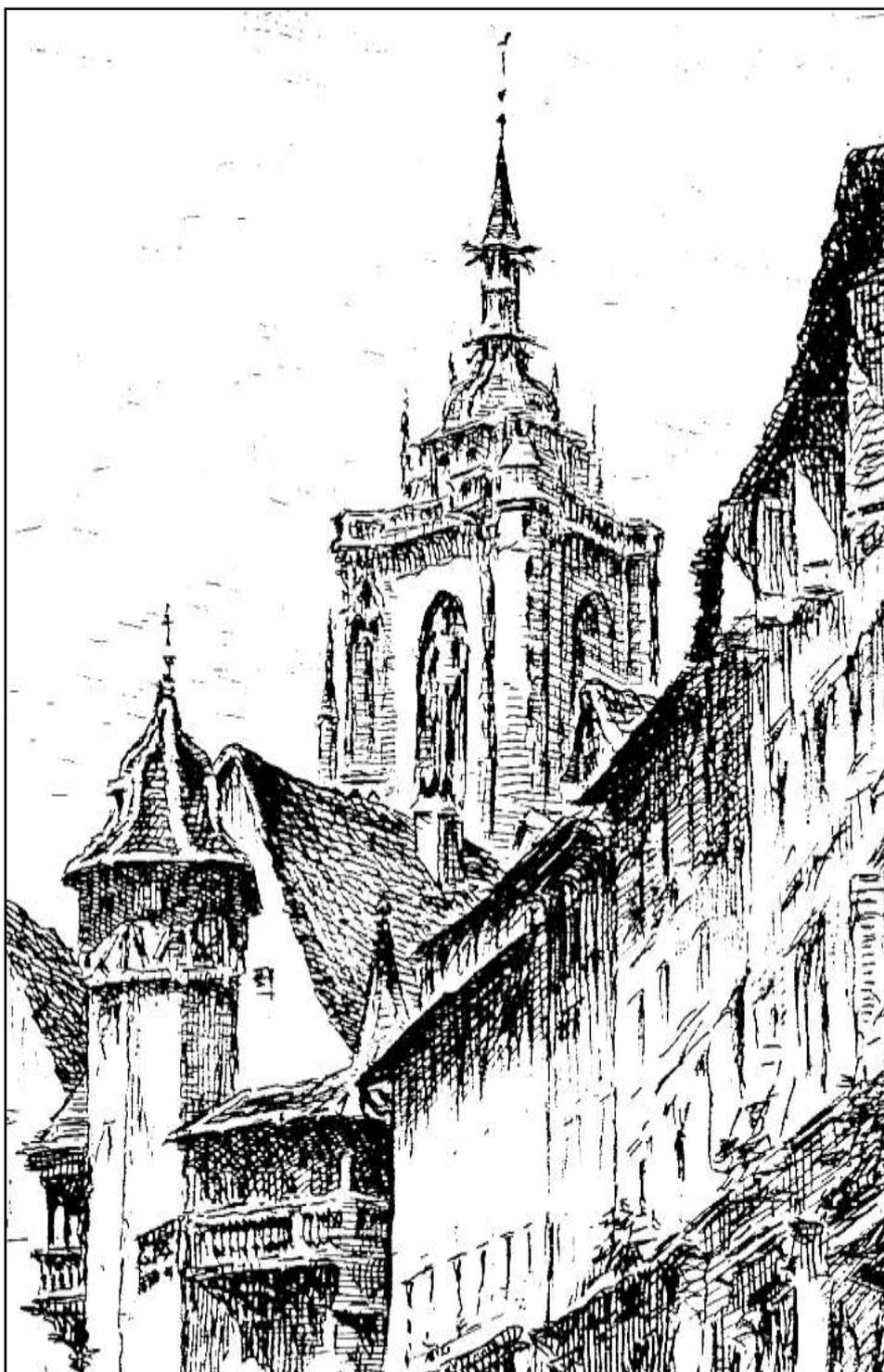


STENOGRAMME

29^{ème} Séance

du

12 décembre 2016



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir cette dernière séance du Conseil Municipal pour l'année 2016.

Je dois faire état de quelques excuses : Mme DENEUVILLE, Mme LATHOUD, Mme PELLETIER, M. YILDIZ, M. BERSCHY, M. HAMDAN, Mme BRANDALISE et Mme BENNAGHMOUCH donnent respectivement procuration à M. FRIEH, Mme HOFF, Mme HUTSCHKA, M. DENZER-FIGUE, M. JAEGY, M. HANAUER, M. OUADI et M. MEISTERMANN.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est absente. Selon l'âge, M. JAEGY est censé être le vice-jeune des adjoints. Il semble accepter. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Il est installé comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du compte rendu de la séance du 21 novembre 2016 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Je vous propose d'ajouter un point 32 à l'ordre du jour qui porte sur l'enseignement du bilinguisme dans nos différentes écoles. Le rapport a été déposé tardivement, je dois donc faire voter l'acceptation de ce texte pour l'ajouter à l'ordre du jour. Qui y est favorable ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? L'addition de ce point est acceptée.

Vous avez ensuite le compte rendu des marchés conclus par délégation du Conseil Municipal durant la période du 1^{er} au 31 octobre 2016.

J'ai deux communications à vous faire. La Ville de Colmar a été retenue au Concours National de la Marianne d'Or 2016 en rapport avec les actions du développement durable. La Marianne d'Or promeut et distingue en métropole et en outre-mer les collectivités et les entreprises qui ont engagé des politiques novatrices autour du développement durable. Les bonnes pratiques exemplaires sont ainsi mises en valeur et diffusées. La légitimité de cette initiative est d'encourager et de distinguer les élus novateurs qui donnent du sens à leur mandat et à la gouvernance locale. La Ville de Colmar a été distinguée par sa politique ambitieuse alliant économie et écologie. Il a été souligné une dimension internationale et solidaire en faveur de villages africains tant pour le besoin en eau qu'en électricité, étant entendu que ces deux dernières actions ont été initiées par Colmar Agglomération et Vialis pour ce qui est des modules de production d'énergie électrique.

La Ville de Colmar a été gratifiée de deux trophées aux Trophées de la Communication ainsi que d'un troisième prix pour la meilleure application smartphone/tablette et d'un cinquième prix pour le meilleur magazine d'information réalisé par un organisme public. La presse en a déjà parlé en partie, mais je tiens à le rappeler.

Cela étant dit, le point 4 concerne le rapport d'orientations budgétaires.

4. Rapport sur les orientations budgétaires 2017.

Voir rapport –

M. le Maire MEYER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Puisque nous sommes avant Noël, j'essaye de me faire plaisir en prolongeant un peu, puisque vous avez pu remarquer que je n'ai pas explicité les tableaux. Je vous propose de le faire par une projection. Je n'ai donc rien inventé, je n'ai pris que les tableaux qui figurent dans le rapport de présentation et j'invite Bruno MEYER à reprendre le tableau de la page n° 6. Vous voyez, je vous rappelle à chaque fois la page. Cela vous permet de mieux suivre et je donne en plus les explications. Alors dans ces deux courbes, il y a un aspect positif mais également un aspect négatif.

Je commence par le point négatif et je disais tout à l'heure que nous sommes en diminution de quelque dix millions d'euros en autofinancement et cela est dû à la dégradation de la situation qui constitue le cumul du rabotage de la DGF, du rabotage d'autres participations, mais également des dépenses supplémentaires qui nous sont imposées. Vous voyez une diminution, vous avez le delta. En recettes, on était à 17,3 millions par rapport à 10,8 millions en 2017. Donc en recettes, une diminution de près de 7 millions d'euros que nous devons assumer et sur la page numéro 8, vous avez les explications en rapport avec cette diminution. Dont 2,2 millions pour la DGF, également 5,1 millions pour les dépenses supplémentaires imposées, plus quelque 2,6 millions de réduction pour l'année 2015, donc tout cela doit s'additionner et cela n'est pas sans incidence par rapport au budget 2017. Le côté positif, j'ai lu le rapport de la Cour des Comptes dont le bulletin des élus locaux n° 322 de novembre 2016, c'est tout chaud, a fait l'analyse concernant la maîtrise du budget de fonctionnement. La référence était l'année 2013/2014 et 2015. La Cour des Comptes a constaté que pour les trois années citées, l'augmentation des frais de fonctionnement pour les villes de France était de 6,7 %. Pour Colmar, pour les mêmes années, on était en 2013 à 65,5 millions, en 2015 et 75,243 millions, soit un moins 1,257 million, ce qui veut dire en pourcentage – 1,6 %. Donc si j'additionne le 6,7 et le 1,6 cela représente 8,3 % sur les 76,5 millions. Nous avons donc fait une économie de 6,349 millions par rapport à d'autres collectivités. Pas mal, n'est-ce pas ? Maintenir la baraque pendant 4 ans sans augmentation des charges de fonctionnement, il faut le faire !

Le point suivant, c'est la répartition des charges entre les charges générales et les frais de personnel. Vous avez la même courbe pour 2014, 2015, 2016 et 2017. J'ai ajouté 2016 bien que l'exercice ne soit pas clos, mais également la projection pour l'année 2017. Cela fait donc 4 années et sur les 4 années, nous avons une dépense supplémentaire de 284 000 € par rapport aux 29,979 millions. Ce qui fait une augmentation sur 4 ans de 0,10 % malgré toutes les charges qui se sont ajoutées dans notre fonctionnement habituel. Pour les frais de personnel, les mêmes années, + 248 000 € en trois ans, soit un + de 0,05 % alors que l'inflation était de 1,45 % et qu'en plus on a dû ajouter les charges imposées par l'Etat pour le personnel de 2,6 millions d'euros. Si vous voulez plus de détails, vous pouvez vous référer à la page n° 8 qui vous donne les explications.

Je continue avec le tableau n° 3. Là, vous avez l'évolution des taux sur les années 2013 à 2017, l'inflation était de 2,31 % et l'augmentation des taux entre 2013 et 2017. Si le Conseil Municipal devait me suivre au mois de janvier, ce serait 0 % pour les 4 années.

Je continue avec le tableau n° 4, c'est la page 9 de votre rapport. Vous avez l'engagement entre 38 et 40 M€ de travaux d'investissement par an, ce que je viens de rappeler tout à l'heure. Et nous sommes entre 2014 et 2017 à 147 M€. Pour l'année 2018, je disais que c'est une année forte avec environ 48 M€, donc total 195 M€ avec une moyenne de 39 M€. On se situe donc entre 38 et 40 M€ comme on l'avait programmé dans le projet pluriannuel.

Et là, M. ERNST, je reviens volontairement sur le taux de réalisation, que seule la Ville de Colmar assume de cette façon. (intervention inaudible de M. ERNST, sans micro)... 89 % en 2015 ! Et seulement 70 % pour l'autre collectivité que vous avez citée. Les chiffres ne s'inventent pas. C'est la réalité (intervention inaudible de M. ERNST, sans micro)...

Je continue avec le tableau n° 5 qui se réfère à la page n° 10 où la diminution en 2015 et 2017 concernant l'évolution brute de l'épargne, était de l'ordre de 6 M€ et les explications, vous les avez également sur la page n° 8 du rapport.

Le tableau n°6 en rapport avec la page n° 11 de votre document : vous avez la durée d'amortissement tenant compte des recettes qui sont les nôtres pour amortir nos encours. On était en 2015 à 4,34 années, en 2016. Prévisionnellement on sera à 4,80, mais en raison de la diminution de la capacité d'autofinancement de l'épargne brute, forcément la durée se prolonge et on risque d'arriver à 7,17. Les explications, vous les avez sur la page n° 8 du rapport.

Nous continuons avec le tableau 6bis : la durée du désendettement augmente, mais par contre le taux qui était en 1995 de 7,26 % est de 1,65 % en 2017 prévisionnellement. On tourne en ce moment entre 1,40 et 1,60. Cela est fonction du montant emprunté, mais également de la durée d'amortissement. Comme lors de chaque appel d'offres les propositions sont différentes, il faut chaque fois sauter sur la meilleure occasion lorsque l'opportunité se présente. Donc, durée d'amortissement qui se prolonge, mais un avantage, côté positif, les intérêts sont plus de 2 M€ inférieurs par rapport à ce qu'ils étaient en 1995.

Vous avez toujours le coût des intérêts sur le tableau n° 7. Vous avez la courbe, je l'ai rappelé tout à l'heure, de 1995 (5,13 %) avec le 1,61 % pour l'année 2017, et vous avez une deuxième courbe en marron, on ne l'a pas au-delà de l'année 2014, qui représente les taux des villes de France. Vous voyez que nous avons une situation nettement meilleure par rapport aux engagements des autres collectivités et cela je le rappelle dans l'écrit que vous avez sur la droite du document.

Et je reviens aux travaux d'investissement, une projection globale de 2014 jusqu'en 2019. 2014-2015, ce sont les comptes administratifs et à partir de 2016, c'est entre la prévision et la réalisation. Pour les prévisions 2017, 2018 et 2019, nous arrivons à un total de 234 M€ prévisionnellement, ce qui dénote encore un engagement annuel moyen de quelque 39 M€.

Je fais une petite comparaison de la fiscalité sur le tableau n° 9. Lorsque vous lisez la légende, la vérité saute aux yeux. Nous avons des impositions sur Colmar à l'habitant de 427 €. J'ai naturellement pris les villes de référence de la même importance que Colmar, avec une exception pour Mulhouse et Strasbourg, puisqu'en même temps il faut aussi comparer avec ce que font les deux grandes villes alsaciennes. L'économie entre la moyenne des villes de la même importance que Colmar est de 6,930 M€. Par rapport à Mulhouse, l'économie est de 2,940 M€ et par rapport à Strasbourg, cette économie est de 8,820 M€ et cela au titre de l'année 2015. Ce sont donc les chiffres d'une seule année avec ce constat, pour ce qui est de la fiscalité.

Le tableau n° 10 donne les résultats de l'abattement de la taxe d'habitation qui a été ramené de 18,3 % à 15 % avec le nombre de locaux concernés qui sont au nombre de 27 000. Vous arrivez à une moyenne d'environ 12 € par habitation pour cet abattement, entre 18,3 % et 15 %, qui sera l'abattement appliqué à partir du 1^{er} janvier 2017.

La taxe d'habitation est représentée sur le tableau n° 11 : j'ai pris la durée d'un mandat. Au départ, vous avez la taxe d'habitation avec la moyenne à l'habitant de la taxe d'habitation payée par les villes de France. Je prends de 2010 à 2015. Donc 6 années de 216 € à 260 €. Pour Colmar c'est 152 € à 177 €. Sur cette année 2015, la différence est de quelque 5,713 M€. Si je prends la totalité des 6 années, la différence pour Colmar est de 28,8 M€ qu'il y a lieu de comparer avec les 5,713 M€ pour la seule année 2015. Donc, voyez l'économie que nous permettons aux Colmariens d'utiliser pour faire autre chose.

Sur le tableau 12, même explication concernant la taxe foncière bâtie où encore une fois j'ai fait le calcul pour la seule année 2015, toujours sur la même base, avec les deux courbes, avec les montants à l'habitant, ce qui dégage une économie pour les Colmariens pour la taxe foncière bâtie de 5,438 M€. Si je fais l'articulation sur les 6 années, ce montant est de 31,1 M€. Si j'additionnais les deux fiscalités, taxe d'habitation et foncière bâtie, j'arrive à 28,8 M€ plus 31,1 M€, soit un total d'économie pour le contribuable colmarien de 59,9 M€ sur les 6 ans.

Et on continue avec le tableau n° 13 qui est le dernier. J'ai rappelé que les intérêts en 1995 était de 3,245 M€. En 2016 de 1,026, soit une économie de 2,219 M€. Et avec cela et malgré tous les emprunts engagés, on a réalisé 113 M€ de travaux supplémentaires entre 1995 et 2015 par rapport à la moyenne des 6 années précédentes qui se terminaient en 1994. Donc, investissements supplémentaires de quelque 113 M€ au regard de notre pratique budgétaire mise en œuvre depuis 20 ans. Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Lors du dernier Conseil Municipal, le rapport du développement durable nous avait été soumis. Je regrettais à ce moment-là qu'aucun constat sur le développement durable sur la Ville de Colmar ne figure dans ce rapport. Or, le législateur a imposé que le rapport du développement durable soit discuté en Conseil Municipal avant le rapport d'orientations budgétaires pour qu'il y ait un lien entre les deux. Il n'y a

aucun lien entre les deux, on ne voit rien du tout dans le rapport que vous nous avez présenté ce soir concernant le rapport du développement durable qui nous a été présenté la dernière fois. C'est un petit peu dommageable puisque nous vivons de nouveau depuis quelques jours dans une période où la pollution atmosphérique est assez importante, mais c'est quelque chose de récurrent, ce n'est pas exceptionnel. En raison des particules fines, l'air que nous respirons n'est vraiment pas bon, il est plutôt médiocre, les chiffres de l'ASPA le prouvent tous les jours. Rien n'a de rapport avec cela dans le budget que vous nous présentez. C'est un petit peu regrettable.

Le projet de budget que vous nous présentez revient chaque année et vous vous targuez – sans doute à juste titre – de votre bonne gestion de la ville. Or, pour pouvoir dégager de l'argent en diminuant les frais de fonctionnement, il faut qu'ils servent à quelque chose. Ils ne peuvent pas juste servir à retourner dans la poche des plus nantis de nos concitoyens. Il faut bien qu'il y ait des projets pour que la Ville puisse se développer et servir à tout le monde.

Je souhaite quand même soulever votre proposition de taxer les locaux professionnels vacants qui figurait d'ailleurs dans notre programme des dernières élections municipales. Je tiens à vous en remercier. Je peux d'ailleurs laisser le programme à votre disposition, vous trouverez peut-être d'autres solutions, propositions ou idées à mettre en œuvre les prochaines années. En tout cas, je suis bienheureux que vous les repreniez quand elles sont bonnes. Merci.

M. le Maire MEYER : Je vous mets tout de suite à l'aise. Nous ne sommes pas dans le budget, il s'agit du rapport d'orientations budgétaires.

M. HILBERT : Tout à fait, c'est ce que j'ai dit.

M. le Maire MEYER : Mais moi, je ne suis pas gêné pour soumettre le rapport sur le développement durable avant le budget. Cela ne me gêne pas du tout, c'est une question de programmation.

M. HILBERT : Non, j'ai bien parlé de rapport d'orientations budgétaires.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Si vous commencez à manquer de superlatifs pour qualifier chaque année vos documents budgétaires, je dois avouer que la lecture de la mouture de cette année m'a laissé complètement de marbre. Aucun ou si peu de changements par rapport au document de l'année dernière et celui des années précédentes. Un document très peu politique, très comptable et comme tel, très dur à décrypter et à comprendre pour le profane aux affaires municipales. Je reviendrai d'ailleurs sur votre démonstration, je suis comme vous, j'adore les romans d'anticipation et de science-fiction et tout ce que l'on pourrait faire avec des « et si, et si, et si, et si ». Mais par contre, il faut bien avouer que c'est un genre mineur et que si l'on exclut d'office le lecteur ou l'auditeur, il ne rentre pas dedans et se désintéresse assez vite du sujet. Je crains quand même que ce soit le cas de beaucoup de Colmariens qui nous regardent.

Notre rôle d'élu est justement de savoir donner du sens, de l'intelligible, d'impliquer les citoyens à la prise de décision et de ne pas arriver sans idée, mais pas non plus en ayant tout verrouillé. Or, le document qui nous est présenté ici est quand même un modèle du genre de type verrouillage. Sur le fait de donner du sens, il convient avant tout de l'appliquer aux mots. Dès le début de votre nouveau mandat, lorsque vous avez tenté de vendre aux Colmariens votre pacte de stabilité fiscale, en bon camelot des collectivités locales que vous êtes, nous avons dénoncé votre dispositif qui, en deux temps, allait priver les Colmariens d'une certaine somme d'argent et ce que confirme d'ailleurs le document, puisque cette année encore, avec un taux qui ne bouge bien sûr pas et que vous mettez en avant de votre communication à venir, mais en jouant sur les abattements, c'est finalement 330 000 euros qui vont être pris dans la poche des Colmariens pour 2017. Il n'y a pas véritablement de quoi s'enorgueillir ou même de pouvoir appliquer le mot de stabilité à cette augmentation.

Sur l'intelligible, il est difficile de faire plus incompréhensible pour le citoyen que cette compilation de tableaux, de graphiques mêlant différentes échelles de comparaisons, différentes années, différentes échelles géographiques entre le local et le national. À part apprendre que vous critiquez fortement l'État pour ses demandes de participation des collectivités territoriales à la réduction des déficits publics alors que vous appliquez finalement les mêmes recettes ici et qu'il vous a fallu 20 ans pour atteindre un taux de réalisation des investissements de 42 à 90 % et donc, *in fine* qu'il vous a fallu 20 ans pour présenter des budgets sincères. Je ne suis pas sûr que le Colmarien saisisse votre talent autoproclamé de gestionnaire et souhaite s'intéresser davantage à la gestion des deniers publics de notre ville.

Sur le fait d'impliquer le citoyen ou les acteurs locaux au-delà du minimum légal, pas grand-chose à se mettre sous la dent non plus. Même symboliquement, les orientations budgétaires auraient pu prévoir une petite somme d'argent pour les conseils de quartier. Nous l'avons toujours demandé et cela n'a jamais été mis en œuvre.

Mais, je ne désespère pas et je terminerai même sur un point positif relatif à ce document budgétaire, M. le Maire, parce que c'est un point qui pourrait être intégré dans une évolution politique plus large axée sur davantage de concertation entre municipalité et citoyens ou responsables locaux. C'est bien sûr la taxe sur les locaux commerciaux vacants. Face au problème de désertification des commerces de centre-ville que nous avons tous dénoncé pendant la campagne municipale de 2014, on peut soit se voiler la face et se dire que, finalement à Colmar, on ne s'en tire pas si mal vu le contexte national et que c'est une situation temporaire qui va s'améliorer.

On peut aussi considérer que le problème est plus profond et que nous vivons une crise du modèle commercial des centres de ville. Dans tous les cas, rester inactifs alors qu'on a les moyens ou se contenter de mesurètes comme nous l'avons fait ne résoudra rien. Il faut bien se résoudre à agir à un moment.

Comme la Ville de Colmar est dotée de la préemption commerciale, Colmar va se doter avec cette taxe d'un moyen supplémentaire de résorber les

vitrines vides du centre-ville, mais il ne s'agit que d'un moyen. Notre groupe attend un petit peu plus, d'où la proposition. Nous plaidons pour un plan global de développement du commerce de centre-ville élaboré par les partenaires institutionnels et les commerçants locaux réunis officiellement autour de la table et avec, pourquoi pas, le soutien d'un professionnel de l'animation du tissu commercial urbain, cela s'est fait dans d'autres communes, cela a très bien marché. Pourquoi ne pas le mettre chez nous alors que c'est quelque chose qui a fait ses preuves ailleurs ? Mais, là-dessus, je ne veux pas vous griller la politesse puisque, *a priori*, vous aviez annoncé au dernier Conseil Municipal que l'on en reparlerait à un autre moment, nous aurons donc l'occasion d'approfondir à ce moment-là. Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : Il n'y a rien à se mettre sous la dent avec ce que vous venez de dire.

M. ERNST : Rassurez-vous, quand j'ai lu votre budget non plus.

M. le Maire MEYER : Que les Colmariens perdent de l'argent avec celui qu'on ne leur demande pas, je me pose la question de savoir de quel côté le Colmarien se situe. Soit leur faire piquer de l'argent, soit dépenser davantage...

M. ERNST : Celui du service public minimal.

M. le Maire MEYER : Écoutez, je ne vous ai pas interrompu. Soit faire des économies.

Concernant le commerce, nous venons de lancer un appel à candidatures pour recruter un collaborateur ayant en charge le suivi du périmètre commercial sur le territoire colmarien et par contractualisation avec les autres communes si elles étaient demanderesse. Nous sommes totalement dans ce que vous venez de dire. Il n'y a plus rien à découvrir puisque le train est parti dans ce domaine.

Vous savez que vous connaissez également la situation colmarienne pour ce qui est de l'exploitation du commerce. Nous avons lu également les courbes quant aux commerces vacants pour la moyenne des villes de France où le taux se situe entre 12 et 14 %. J'ai posé la question à la Chambre de Commerce qui me répond que la Ville de Colmar se situe autour de 8 %. La situation n'est pas exceptionnellement belle, mais est nettement meilleure par rapport à ce que nous rencontrons ailleurs. Nous tenons à faire davantage pour essayer de remplir les locaux qui sont vacants. Je pense que la taxe sur les commerces vacants ne va peut-être pas procurer une recette supplémentaire, mais être un outil pour, non pas obliger, mais inciter les propriétaires à remettre les surfaces vacantes sur le marché.

M. ERNST : À un tarif abordable parce que le problème est le prix, M. le Maire, pas forcément la disponibilité.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas la Ville qui fait le prix.

M. ERNST : Nous sommes d'accord.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Merci, M. le Maire. Je reviens sur quelque chose. D'abord, je suis comme tous mes collègues, je salue l'instauration de cette taxe sur les locaux commerciaux vacants. La semaine dernière, je vous ai dit : « Pourquoi pas les appartements vides » ? Mon voisin m'a soufflé quelque chose. Il m'a dit qu'une loi dite « Meyer » date de 1998. Vous m'avez répondu que c'est fait, mais comment est-ce fait à Colmar ? Comment est appliquée cette loi « Meyer » qui taxe les appartements vides du centre-ville ? Je trouve que l'un ne va pas sans l'autre sachant que l'on pourrait estimer que ces appartements vides éviteraient peut-être de trop densifier un certain nombre de quartiers que d'aucuns à Strasbourg sont prêts à essayer de faire passer dans le patrimoine de l'UNESCO, à savoir les quartiers allemands. On ne peut pas dire que le nôtre soit forcément beaucoup plus moche que celui de Strasbourg. C'était une idée. J'aurais aimé savoir comment vous mettez en œuvre la loi dont vous êtes l'auteur, M. le Maire, et dont vous n'avez pas parlé la semaine dernière. Merci.

M. le Maire MEYER : Je crois qu'il y a une parfaite confusion entre la loi « Meyer » et ce dont nous discutons ici. La loi « Meyer » cherchait à créer un outil pour qu'un bailleur social puisse faire des travaux de réhabilitation pour le propriétaire, ce qui n'était pas possible auparavant. Cette loi a été utilisée une cinquantaine de fois dans le périmètre colmarien du centre-ville, à travers deux OPAH puisque Pôle Habitat a pris en charge la restauration de locaux dont étaient propriétaires MM. DUPONT, DURAND, AUGUSTE et JEAN. En contrepartie, le bailleur social faisait les travaux et gérait le loyer, mais cela est totalement déconnecté par rapport aux locaux commerciaux et n'a absolument rien à voir.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Je termine juste parce que j'accepte votre explication.

M. le Maire MEYER : Merci.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Je vous en prie, M. le Maire. J'allais même au-delà. Je vais même à Canossa pour ma méconnaissance. Néanmoins, n'y a-t-il vraiment rien à faire pour ces appartements vides ?

M. le Maire MEYER : Il y a toujours des appartements vides, mais un grand spécialiste du logement se trouve autour de la table, Maître GRUNENWALD, qui en même temps préside l'organisation locale des copropriétaires. Des logements sont vacants, mais sont moins nombreux par rapport à la situation d'il y a quelques années. Certains appartements à l'étage deviennent inaccessibles parce qu'un commerce est exploité au rez-de-chaussée.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je suis toujours sidérée par votre propension au dithyrambe lorsque vous présentez des chiffres. Quant à moi, vous savez que je préfère les lettres et je vais donc aborder deux petits points de la lettre de votre rapport.

Page 3, vous dites que « *La fiscalité est restée stable, la baisse du taux de taxe d'habitation de 18,39 à 18,15 % ayant permis de restituer 50 % du*

produit supplémentaire généré par la première réduction du taux d'abattement de 21 à 18 % ».

M. le Maire MEYER : C'était l'année dernière.

Mme VALENTIN : Comme je crains que cette affirmation soit mal comprise, je me permets de traduire : « Chers Colmariens, cette année 2016, on vous a pris 20 à 30 euros dans la poche, l'année prochaine, on ne vous en prendra plus que 10 ou 15 ». Faut-il rajouter « Merci » ?

Page 5, vous affirmez avec beaucoup de regret, semble-t-il, que la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires (+420 000 euros en 2017 après +109 500 euros en 2016) et diverses mesures catégorielles en faveur des agents représentent des charges nouvelles imposées par le gouvernement aux communes. Excusez le gouvernement d'être un petit peu socialiste, de reconnaître le travail des agents et de vouloir leur marquer un peu de reconnaissance. Je sais que cela vous est particulièrement insupportable puisque vous soutenez un candidat qui veut purement et simplement faire disparaître 500 000 emplois publics.

Vous dites par ailleurs qu'il est facile de décider quand on ne paie pas. Si votre candidat devait être élu, rassurez-vous, tout de suite après, ce sont les Français et parmi eux, les plus modestes, qui le paieront cher. Mais il se pourrait bien que les collectivités en viennent à regretter les baisses actuelles.

Vous nous avez dit que, puisque c'est Noël, vous vous faisiez plaisir. Moi, je vous dis que ce n'est pas par plaisir, mais vraiment par souci de clarification et *a fortiori* après la non-réponse que vous venez de faire à mon collègue Julien ERNST que je me devais de faire ces quelques remarques. Merci.

M. le Maire MEYER : Je ne sais pas en quoi je n'ai pas répondu aux observations de M. ERNST. Je relevais qu'il déplore que le Colmarien passe à côté d'argent que nous aurions pu mettre dans le budget. Je préfère que l'argent reste dans la poche des Colmariens que de le dépenser inutilement pour ceci et cela.

S'agissant de votre comparaison, je crois qu'il faut attendre 2017, Mme VALENTIN. Je n'ai pas parlé de la situation des socialistes parce qu'elle n'est pas glorieuse. J'ai au moins cette correction de ne pas mettre en séance publique un débat qui n'est pas très enrichissant dans la confrontation de quelques candidats. Je préfère avoir un candidat ayant passé le cap de la primaire avec beaucoup de succès, avec une élection ayant réuni quelque 4,5 millions d'électeurs, mais je souhaite que vous puissiez en faire autant avec vos 36 candidats. C'est tout le bien que je vous souhaite.

Concernant la fixation des salaires des fonctionnaires, il aurait pu y avoir une consultation avec les élus locaux, ce qui est déploré par toutes les organisations regroupant les élus locaux pour qu'il y ait une discussion avant de décider. C'est tout.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je me suis permise de faire des remarques sur votre grand regret vis-à-vis de ces revalorisations. C'est vous qui l'écrivez dans votre rapport, parce que cela vous fait vraiment mal au

cœur que l'on puisse un tant soit peu montrer de la reconnaissance financière envers les fonctionnaires.

J'ai fait une allusion au contexte national puisque c'est ce que vous faites en préambule dans le débat d'orientations budgétaires et forcément, quelle que soit l'issue des élections à venir, cette situation nationale, aura une répercussion sur le budget non seulement de notre collectivité, mais de tous les Français. Je ne vois pas en quoi je ferai autrement que vous, à savoir évoquer une situation qui a des conséquences directes sur le pouvoir d'achat des ménages, y compris colmariens. Merci.

M. le Maire MEYER : En d'autres termes, vous déplorez la situation avec moi puisqu'il ne faut pas oublier que dans les budgets de 2014, 2015 et 2016, nous accompagnons les Colmariens avec une dépense moyenne de 10 millions d'euros sans peser davantage sur leur fiscalité. Cherchez-moi...

Mme VALENTIN : Vous savez bien que les baisses de dotation...

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN, je ne vous ai pas interrompue.

Mme VALENTIN : Donc, après, je pourrai vous répondre aussi.

M. le Maire MEYER : Non, vous êtes déjà intervenue deux fois.

Mme VALENTIN : Non, vous me répondez, donc je vous réponds.

M. le Maire MEYER : Vous êtes déjà intervenue deux fois. La Ville de Colmar met dans la corbeille des administrés annuellement quelque 10 millions d'euros pour les accompagner dans la vie de tous les jours. Cherchez-moi la commune qui le fait.

M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : M. le Maire, chers collègues, quelques inquiétudes tout de même. Je ne vais pas vous reprocher d'avoir des projets pour la Ville et encore moins d'équilibrer les comptes. Cependant et de façon imagée, on pourrait comparer le fonctionnement de la Mairie à la grande cuisine d'un grand restaurant qui fait mijoter de plus en plus de marmites. Avec la baisse des moyens de fonctionnement et donc, moins de marmitons, ne craignez-vous pas à un moment de laisser brûler la soupe ?

Autre constat touchant directement les Colmariens, cette baisse de moyens est-elle à l'origine de la fermeture de la piscine Aqualia le lundi toute la journée ? Merci.

M. le Maire MEYER : Chez nous, la soupe ne risque pas de brûler parce que l'eau n'est pas chère. Nous ajoutons donc de l'eau pour que la soupe ne brûle pas.

Si la piscine est fermée, c'est tout simplement pour des raisons de nettoyage et d'hygiène. J'ai mis assez longtemps à l'accepter, mais je pense que nous avons eu deux types d'observations pour maintenir la propreté au sein de la piscine. Il faut aussi dire que les usagers ne sont pas tous très respectueux de la propreté et nous avons fort à faire pour maintenir la piscine qui puisse être une référence à cet égard.

M. WAEHREN.

M. WAEHREN : M. le Maire. En 2017, on rentre dans la dixième année de crise la plus grave depuis les années 30. Comme je l'ai déjà dit auparavant, je pense que votre pacte actuel de fiscalité à stabiliser par rapport aux Colmariens risque de devenir de plus en plus contre-productif. Je m'explique. Vous dites que les taxes locales doivent rester stables ou modérées, mais cette modération profite d'abord bien sûr aux plus nantis. C'est évident. En période de crise, les inégalités ont tendance à se creuser, on le voit partout dans le monde et à Colmar également. On n'est pas sur une île perdue dans le désert saharien. Je pense qu'il serait temps de réfléchir autrement et de se sortir de ce tropisme du budget de fonctionnement en baisse ou contraint au maximum avec de plus en plus d'austérité dans les services alors que ce sont finalement les plus faibles de nos concitoyens qui vont d'abord en souffrir. Les autres n'ont *a priori* pas besoin des services de la Ville. Je pense que votre politique actuelle risque d'être de plus en plus contre-productive, je répète, à cause de cette crise qui perdure. A moins que vous n'estimiez que la croissance va un jour repartir à 3-4 % comme dans les années 90, mais c'est un rêve pieux. Nous savons aujourd'hui que nos ressources sont de plus en plus limitées, qu'elles ont déjà été pratiquement ponctionnées annuellement au bout du mois d'août, tout le monde le sait, il serait peut-être temps de prendre en compte cette situation de ressources limitées, avec des ressources fiscales stabilisées et avec un pétrole qui recommence à grimper à 60 dollars le baril. Nous sommes mal partis. Votre pacte de stabilité budgétaire, votre sérénité affichée dans les orientations, page 13, cela me donne beaucoup plus d'inquiétude que de sérénité. Merci.

M. le Maire MEYER : Mon cher collègue, vous avez mille fois raison sur le principe, mais pas sur le fond. La stabilité fiscale n'est pas seulement la conjugaison des taux, mais aussi l'évolution des bases. Les bases évoluent selon deux critères :

- une actualisation législative qui est de 0,4 % ;
- l'évolution physique des bases.

Si vous faites la comparaison entre 2014, 2015 et 2016, vous vous apercevez que les bases imposables ont augmenté à Colmar de plus de 5 %. Cela est énorme. C'est lié à la dynamique de la Ville de Colmar, y compris tout ce qui porte sur l'emploi, les entreprises, mais aussi sur l'habitat. Bon an mal an, quelque 300 permis de construire sont délivrés. Quand je parle de 300, ce ne sont pas 300 logements parce qu'il s'agit quelques fois d'ensembles de 30 à 40 logements autorisés par permis de construire, ce qui nous a permis d'augmenter la base imposable de quelque 5 % en 3 ans. Cela est énorme. Cela nous a également permis aujourd'hui de maintenir ce pacte de stabilité parce qu'à côté, il y a cette augmentation de la base imposable qui est flanquée du taux d'imposition.

Maître GRUNENWALD.

M. GRUNENWALD : Permettez, M. le Maire et chers collègues – vous auriez peut-être été surpris de l'absence d'intervention de ma part à ce sujet –, d'évoquer le projet de taxe sur les locaux commerciaux vacants dont il avait été brièvement question lors de notre séance précédente et qui avait été

repris par la presse de manière quelque peu accrochante et figurant aujourd'hui dans les orientations budgétaires. Je pourrais me contenter de dire comme la classe politique, toutes couleurs confondues ou presque, qu'en matière d'imposition, notre pays a dépassé les limites du possible. Voilà, qu'en matière de cadeau de Noël en quelque sorte, puisque vous vous réserviez d'avoir un cadeau de Noël, M. le Maire, que les propriétaires sont menacés à Colmar de l'application d'une nouvelle taxe. Après la tentative de la taxe Richert qui aura été imposée aux propriétaires, après le loyer virtuel qui toucherait tous les propriétaires ayant remboursé leur prêt d'acquisition de leur logement, voilà qu'on appliquerait cette taxe instituée il est vrai pas la loi de 2006, mais qui serait applicable à partir de 2018. Sans vouloir remonter aux motifs qui ont poussé à la création de cette taxe à l'époque, on peut penser que deux considérations peuvent pousser à l'application d'une telle mesure :

- soit soumettre les propriétaires déjà largement imposés lors de l'acquisition, de la détention et de leur succession à l'entretien d'une nouvelle imposition. Je pense que cette idée ne doit pas être étrangère à certains d'entre nous, en tous cas à ceux qui semblent la saluer avec entrain ;
- soit pousser dans l'intérêt général, l'utilisation maximale des structures commerciales, ce dont les propriétaires ne seraient pas les derniers à profiter. J'admets qu'il s'agit là de la volonté que vous exprimez, M. le Maire, quand il s'agit de favoriser la mise sur le marché dans des conditions locatives équilibrées au regard des enjeux économiques des commerces.

Ceci étant, la vacance immobilière, d'une manière générale, n'est pas volontaire, elle est subie le plus souvent par le propriétaire. Gardons de prendre des exemples ou des cas particuliers pour en ériger un système pénalisant, non seulement pour les propriétaires concernés, mais également en définitive pour tous. En l'état, notre cité n'est pas à comparer à une grande friche commerciale. L'origine de certains locaux non loués ne se trouve pas dans la volonté des propriétaires, mais souvent dans des conditions mêmes d'existence ou de situation. Oui, il y a un problème au niveau des galeries, galeries du rempart, des marchands ou des clefs. Oui, il y a un problème lié aux conditions de circulation, regardez l'Avenue de la République. Oui, il peut y avoir des problèmes juridiques ou la nécessité de passer par des réhabilitations importantes qui empêchent la relocation immédiate ou rapide. Oui, il peut y avoir un manque d'acheteurs pour les propriétaires voulant vendre et qui ne trouvent pas acquéreur potentiel, peut-être même en raison de la situation qui semble devoir être réservée à la propriété et aux 25 millions de propriétaires de notre pays ces dernières années. Enfin, n'oublions pas l'exigence des consommateurs et leur propension à quitter le cœur des villes pour leur achat. Tout ceci ne constitue pas une cause unique qui peut se résoudre par l'application d'une nouvelle taxe, dont l'application ne sera sans doute pas sans poser des problèmes, la vacance pouvant être justifiée.

Je ne sais si les services municipaux ont pu calculer le montant qui peut en être retiré. Il sera sans nul doute confiscatoire pour celui qui sera amené à le

supporter. Il sera de manière macroéconomique d'un intérêt plus limité pour notre collectivité. Alors, faisons attention. Les centres villes sont de nature délicate. Certes, le tourisme à l'heure actuelle compense en l'état un certain nombre de départs, mais rien n'est gagné. Gardons-nous de prendre des risques et ainsi de piétiner ce qui constitue aujourd'hui notre environnement. Si des initiatives doivent être prises ou sont à prendre pour revivifier le centre, faisons-le avec les propriétaires et non contre eux.

Pour être complet, Mme ANGLARET-BRICKERT, j'ajouterais que le texte que vous citez existe déjà. Il y a en effet une taxe sur les logements d'habitation non occupés au bout de deux ans, elle a été votée. Deuxièmement, venez donc au Syndicat des propriétaires avec nous, vous verrez les problèmes de la propriété. J'invite d'ailleurs tous mes collègues d'abonder à mon propos. Vous êtes 25 millions de propriétaires, vous êtes donc tous propriétaires, vous êtes tous concernés. Alors, avec les propriétaires, mais pas contre les propriétaires, je vous en prie.

M. le Maire MEYER : C'est une intervention très mesurée.

M. GRUNENWALD : Très mesurée, vous me connaissez.

M. le Maire MEYER : Vous aurez deviné que je ne cherche pas la recette. Je cherche la mobilisation des équipements. Vous voyez l'un ou l'autre exemple qui n'est pas une bonne référence. Rien que s'il était possible de mobiliser et de mettre en route une nouvelle destination pour ces adresses de référence, ce serait déjà à moitié gagné. Encore une fois, ce n'est pas pour créer une nouvelle recette, mais pour mobiliser les équipements vacants. Vous l'avez fort bien dit.

M. BECHLER.

M. BECHLER : Si vous me permettez, quand j'entends les commerces vacants, je pense que j'ai mon mot à dire à ce sujet, M. ERNST, ne vous déplaît. Si c'était si facile comme vous le dites, il faut se mettre autour d'une table et discuter. On le saurait, ce serait fait depuis longtemps. Je vous dis simplement que ce n'est pas facile. Plusieurs critères rentrent en ligne de compte, le premier est l'hyper centre. Très peu de commerces sont vides. Je ne dis pas qu'il n'y en a pas, mais il y en a très peu. Les prix sont élevés, je vous l'accorde. Autour, c'est beaucoup moins évident. Il y en a beaucoup plus.

La mise en conformité est un très gros problème pour certains propriétaires parce qu'ils préfèrent ne pas vendre, la mise en conformité devant être assumée par le propriétaire. Ce sont souvent des personnes qui n'ont pas besoin de vendre, je peux vous donner des exemples. La mise en conformité a un coût. Souvent, il n'est même pas possible de faire une mise en conformité.

En ce moment, l'économie est ce qu'elle est. Je ne veux pas regarder une collègue qui est dans un grand magasin, il m'arrive d'y aller, les chariots ne débordent plus, ils contiennent le strict minimum. C'est aussi le cas dans les petits commerces. On ne dépense plus ce qu'il faut.

Acheter du travail, je ne sais pas si beaucoup de personnes, même autour de cette table, sont prêtes à dépenser de l'argent pour acheter du travail. C'est tout ce que j'avais à dire.

M. le Maire MEYER : M. JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. J'avais initialement demandé la parole pour répondre à certains points évoqués par nos collègues de l'opposition, notamment M. ERNST et Mme VALENTIN, mais vous avez déjà largement répondu, donc je ne reviendrai pas sur le fond de ce rapport d'orientations budgétaires, dont les présentations répondent aux prescriptions en la matière et qui est, on ne peut plus clair, il est chiffré, c'est du tangible, c'est du concret, M. ERNST. Je vous ai d'ailleurs trouvé bien en peine dans votre propos de citer un seul chiffre où l'on aurait pu approfondir tel ou tel aspect si réellement, il y avait eu un débat ou une différence de fond.

J'en profite néanmoins que j'ai la parole, M. le Maire, pour faire remarquer à mon collègue Dominique, dont je partage naturellement certains propos, qu'il n'ignore pas non plus la situation assez fréquente que rencontrent beaucoup de preneurs éventuels ou beaucoup d'entrepreneurs pour s'installer à Colmar, qui se heurtent très souvent à des pas de porte et des loyers – les deux souvent cumulés – sur une fourchette très haute du marché et qu'on n'observe pas ailleurs, même à Strasbourg.

M. le Maire MEYER : Bien, mes chers collègues, 1 h 15 pour le rapport d'orientations budgétaires, bravo, large échange. Nous continuons avec le point suivant présenté par M. l'Adjoint JAEGY.

Ce rapport ne donne pas lieu à un vote.

5. Délibération budgétaire spéciale : autorisation d'engagement et de mandatement en section d'investissement pour le budget principal – exercice 2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

6. Réitération de garantie communale suite à un réaménagement de prêts par Pôle Habitat Colmar Centre Alsace – OPH, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 36 902 141,31 euros.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

7. Rapport annuel de la Commission communale pour l'accessibilité pour l'année 2015.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport.

Ce rapport ne donne pas lieu à un vote.

8. Programme d'investissement 2017 du Service Gestion du Domaine Public.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Mme l'Adjointe. Je crois que dans l'ensemble le rapport pose un diagnostic intéressant et va dans le bon sens avec le développement du LAEP des Coccinelles et l'appel à projets pour qu'une association gère la ludothèque, bien que je ne comprenne pas puisque dans le diagnostic, il n'est pas mentionné que la ludothèque devait être gérée différemment, au contraire, on disait que cela se passait très bien. Même si j'approuve effectivement qu'une association gère cette ludothèque, je trouve que le diagnostic comprend des lacunes par rapport à ce document.

S'agissant de l'attractivité de la politique jeunesse de la Ville de Colmar et notamment, je pense au Centre socio-culturel où il y a un réel manque d'attractivité. J'aimerais avoir les chiffres de fréquentation de cet été des différentes structures qui ont proposé un accueil des jeunes, car il me semble, mais peut-être me trompe-je, que le Centre socio-culturel a eu un déficit de fréquentation l'été dernier au bénéfice d'associations communautaires qui ont accueilli beaucoup plus de jeunes. C'est quelque chose qui me préoccupe, car je pense que c'est le rôle de la Ville de proposer un service d'accueil d'animation de jeunes, de qualité au-delà du communautarisme. Je pense que nous avons un rôle, vous avez un rôle important à faire pour que le Centre socio-culturel soit à nouveau très attractif, attire les jeunes, mais aussi les adultes et devienne un lieu de vie dynamique et intéressant dans le futur. Je trouve que cela manque dans le diagnostic qui nous a été proposé ce soir.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Merci, M. HILBERT. Merci d'approuver le sens de ce nouveau Contrat Enfance Jeunesse. Quand vous dites dans le bon sens, je prends cela pour un encouragement et je vous en remercie.

Il est vrai qu'en annexe, vous n'avez que la synthèse du diagnostic. Si vous le souhaitez en entier, nous l'avons. Effectivement, la ludothèque est mentionnée comme étant en fonctionnement, mais vous voyez bien le taux de fréquentation, environ 8 familles, soit une vingtaine de personnes par créneau, vu le potentiel du quartier, cela nous semble insuffisant, même si ce n'est pas marqué noir sur blanc, c'est pourquoi nous souhaitons développer les créneaux horaires en confiant la gestion à une association.

Enfin, sur la fréquentation du Centre socio-culturel Europe, nombre de créneaux sont quand même proposés. Là aussi, j'ai 135 places modulables par exemple pour cet été avec les différents coûts. Je pense que le bâtiment du Centre socio-culturel Europe est absolument extraordinaire et que les personnes du quartier l'apprécient beaucoup. Maintenant, je pense qu'il faut effectivement travailler à l'amélioration de l'offre et donner plus de lisibilité à ce centre. C'est tout le sens du travail qui est en train de se faire avec le diagnostic pour le projet social qui va être fait durant l'année 2017. J'ai envie de dire, oui, des améliorations sont à faire, nous avons un très beau bâtiment, un très bel outil et nous travaillons à ces améliorations.

M. le Maire MEYER : S'agissant du Centre Europe où je suis passé il y a 2 ou 3 jours, je me suis dit qu'il pourrait être davantage actif. Nous sommes en dehors de la période de rodage puisque nous l'avons exploité depuis 2 ans. Il a été inauguré en décembre 2013. Il faut essayer de le remplir à travers des activités dédiées parce qu'il est dommage d'avoir un outil qui a coûté 8 millions d'euros et qui n'est pas utilisé pleinement. Je suis totalement d'accord avec l'observation qui vient d'être faite. Il faut un peu mobiliser la fréquentation à travers des disciplines qui puissent être une attraction par rapport à ce que nous n'avons pas fait jusque-là. Il faut s'y attacher très sérieusement afin d'avoir une série de propositions d'ici mai-juin 2017 pour compléter les activités se déroulant au Centre Europe. C'est dommage pour l'outil, il est bien utilisé, mais peut-être pas assez et surtout, pas assez par la population du secteur.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

10. Subventions pour projets scolaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Subvention au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. M. le Maire, Mme l'Adjointe, chers collègues, le 21 novembre, par une délibération du Conseil Municipal à laquelle nous nous étions opposés, vous avez décidé de revaloriser les traitements des conseillers municipaux avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016 pour que les cotisations au droit individuel à la formation ne soient pas à leur charge. Dans le respect de la loi qui prévoit que ces cotisations liées au DIF soient prises en charge par les élus, nous vous avons demandé à ne pas bénéficier de cette revalorisation, mais il nous a été répondu que c'était impossible puisque la délibération était exécutoire. Pour être cohérents et dans le respect de la loi, M. ERNST et moi-même, avons fait un chèque du montant correspondant à la cotisation que nous aurions dû payer de notre côté et nous profitons de ce point pour vous le remettre, Mme CHARLUTEAU, puisque nous l'avons établi à l'ordre du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar. Nous vous en souhaitons bon usage.

Mme CHARLUTEAU : Mme VALENTIN, je regrette, je ne suis pas la Présidente, c'est M. le Maire qui est Président du CCAS de la Ville de Colmar.

Mme VALENTIN : Mais vous avez présenté le rapport, donc je vous le remets. C'est à l'ordre du CCAS, ce n'est pas à votre nom, ne vous inquiétez pas.

M. le Maire MEYER : Oui, bien sûr. Seulement, une petite subtilité. Je me rappelle une période où le Maire parlementaire avait rétrocedé au Bureau d'Aide Sociale un supplément d'indemnité et je me suis payé une observation de la Chambre des Comptes m'indiquant que ce n'est pas possible.

Mme VALENTIN : La loi autorise n'importe quel citoyen à faire un versement au CCAS.

M. le Maire MEYER : Alors, il faut le justifier d'une autre façon et pas sur la base de votre explication.

Mme VALENTIN : C'est cette explication qui justifie mon don, je fais donc ce don.

M. le Maire MEYER : Ce que vous avez fait, d'autres l'ont fait bien avant.

Mme VALENTIN : Et moi, je fais plein de choses à côté, M. le Maire, sans avoir vos émoluments.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Et sans faire de publicité racoleuse.

Mme VALENTIN : N'importe quoi, ce n'est pas moi qui contourne la loi.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : La solidarité est dans le cœur, pas dans les paroles.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

12. Subvention d'investissement à l'Association « La Manne » - Centre d'entraide alimentaire et de soutien par le travail.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Versement d'avances sur subventions aux associations culturelles et subvention à l'Association du Carnaval.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Subvention d'équipement au bénéfice du Colmar Billard Club 71.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Attribution d'un concours financier à l'ARIENA dans le cadre d'une action éducative transfrontalière pilotée par l'Eurodistrict.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

17. Soutien aux échanges scolaires – 4^e tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Le Docteur HAMDAN n'est pas là. Mme HUTSCHKA est là, mais elle est sortie. Elle ne prend pas part au vote.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé en l'absence de Mme HUTSCHKA.

18. Coopération décentralisée Ville de Colmar/Colmar Agglomération/Communauté Urbaine de Limbé/IRCOD : convention opérationnelle fixant la contribution 2016 et précisant les actions 2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Convention passée entre la Ville de Colmar et l'ASPA pour la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES).

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. FRIEH : Je souhaite terminer par une petite parenthèse en écho avec une remarque de M. HILBERT sur la qualité de l'air tout à l'heure pour rappeler qu'il y a un lien avec le site de l'ASPA qui permet quotidiennement de consulter la qualité de l'air à Colmar.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : M. le Maire, juste pour demander s'il est possible de faire une mesure de la qualité de l'air là où sont installés les bus. J'observais 3 bus juste à côté du marché de Noël de la Place Rapp, donc près

de l'hôtel Mercure, n'éteignent-ils jamais leurs moteurs ? Est-il possible de voir s'ils ne sont pas générateurs de gros soucis dans notre ville ?

M. l'Adj. FRIEH : Aux endroits prévus pour le stationnement des bus, des panneaux rappellent qu'il faut arrêter le moteur et ne pas le laisser tourner à vide. En effet, certains ne le respectent pas. Charge à la police de faire respecter cette consigne. Par ailleurs, mettre des mesures aussi précises serait certainement techniquement extrêmement difficile et nous devrions faire appel à une société.

M. le Maire MEYER : Généralement, quelques chauffeurs laissent marcher le moteur pour avoir du chauffage.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

20. Aide financière nominative pour la récupération des eaux pluviales.
Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec deux abstentions.

22. Poursuite de la mutualisation des services de la Ville de Colmar et de Colmar Agglomération et mises à disposition de personnel.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Révision des critères d'attribution du régime indemnitaire applicable au personnel municipal.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Nous nous réjouissons de cette révision concernant les agents ayant eu un congé de maternité non prolongé pour lesquels vous consentez enfin à assouplir à partir de 2017 les conditions d'octroi de l'indemnité d'assiduité. Je réclame cette mesure depuis 2008. Encore un petit effort pour vous rapprocher un petit peu de l'égalité entre les femmes et les hommes en maintenant également le droit à cette indemnité pour les papas qui prennent leur congé de paternité puisque le congé accordé aux pères au moment de la naissance d'un enfant est, selon la loi, « assimilé à une période d'activité pour les droits à pension civile et pris en compte pour l'avancement », j'espère que vous n'aurez pas besoin d'encre 9 ans de réflexion pour prendre cette mesure de justice et d'équité. Je vous en remercie d'avance.

M. le Maire MEYER : C'est une prime de présence et rien d'autre, pour rectifier le tir.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

24. Rapport sur l'égalité professionnelle.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport.

Ce rapport ne donne pas lieu à un vote.

25. Contribution au Salon Régional Formation Emploi de Colmar pour l'année 2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des Colmariens en quête d'emploi âgés de 23 ans révolus.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Attribution de subventions pour les animations organisées dans le cadre de la soirée du Nouvel An 2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : M. le Maire, bien évidemment, je n'ai rien contre ces subventions versées, avec un tout petit point d'orgue. Je suppose que toutes les demandes ont bel et bien trouvé un accord ou se trouvent sur cette liste parce que je m'étonne tout de même du fait que 13 900 euros soient versés à des associations communautaristes, pour 5 000 pour les autres.

M. le Maire MEYER : Sauf pour les cas où les locaux concernés ne sont pas en conformité avec la réglementation.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Là aussi une demande que nous faisons tous les ans depuis 2008. Pour nous, une municipalité doit soutenir

les associations en favorisant l'intégration de tous, en les incitant à se rencontrer et à organiser ensemble ce moment festif du passage à la nouvelle année par des rencontres en un ou plusieurs lieux qui puissent les accueillir ensemble sans distinction d'origine, de nationalité, de religion ou d'âge. Dans ce cadre-là d'ailleurs, le Centre Europe aurait toute sa part. Cela apporterait une vraie synergie et ce serait une vraie manifestation de ce fameux vivre-ensemble qui n'est souvent qu'une incantation politique, voire politicienne. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN, je vous fais le taxi pour visiter quelques manifestations où réellement...

Mme VALENTIN : Non, je vous dis un seul endroit comme au 14 juillet.

M. le Maire MEYER : Où réellement, il y a un mixage, un mélange de population venant de tous les horizons.

Mme VALENTIN : Ce n'est pas l'objet de mon intervention.

M. le Maire MEYER : Si.

Mme VALENTIN : Non, je demande un endroit pour tous les Colmariens.

M. le Maire MEYER : Prenez la Salle des Familles, c'est un endroit pour tous les Colmariens.

Mme SANCHEZ.

Mme SANCHEZ : Dans le même sens, je voulais juste dire que nous souhaiterions que l'attribution de ces subventions ponctuelles soit vraiment guidée par un critère incontournable, que l'activité proposée par l'association soit ouverte à tous. Ce critère pourrait guider l'attribution des aides de la commune dans le sens de l'amélioration des liens entre les individus. Il nous semble que l'argent public doit servir à cela.

M. le Maire MEYER : Je cherche à comprendre. Toutes les manifestations sont ouvertes à tous les publics. Quand des salles rassemblent 300-400 personnes, je suis quelques fois surpris de voir tout ce monde. Ces personnes viennent de tous les horizons. L'événement est public. Une petite dizaine s'organise dans les différents quartiers colmariens et la porte n'est fermée à personne.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Je crois que vous êtes un citoyen colmarien un petit peu particulier, M. le Maire. Nous vous avons déjà posé cette question et fait cette remarque il y a quelque temps, finalement chaque année et vous disiez que quand vous alliez quelque part, vous êtes toujours bien accueilli. Effectivement, vous l'êtes sans doute, je ne le remets pas en cause, mais bien parce que vous êtes un citoyen colmarien un peu particulier. Il me semble que dans la liste des associations et le programme de ce Nouvel An, des endroits sont effectivement ouverts à tous et d'autres le sont un petit peu moins, ou peut-être à certains d'autres, parce que l'une ou l'autre soirée est ouverte à beaucoup de monde et pas seulement à des Colmariens. Des personnes viennent également d'ailleurs de Colmar. Si vous allez voir les

voitures stationnées devant les parkings de ces salles, vous le comprendrez assez rapidement.

Il y a quelques années, le Centre Europe a accueilli une partie de cette soirée du Nouvel An. C'était une soirée très familiale, je vous l'avais déjà dit, puisque des familles avec des enfants étaient venues à un spectacle et une collation avait été offerte par une association qui n'avait pas eu les subventions qu'elle demandait et qui y a été de sa poche pour offrir une collation aux personnes venues ce soir-là. D'un côté, des repas de Nouvel An sont offerts à des communautés bien au-delà de Colmar et d'un autre côté, des Colmariens ne bénéficient pas de cette animation. Tout à l'heure, vous disiez que vous vouliez une attractivité supplémentaire et un dynamisme supplémentaire pour le Centre Europe. Je pense que cela aurait été l'occasion rêvée de maintenir une soirée festive familiale pour les Colmariens au Centre Europe en leur donnant un budget spécifique pour cette soirée. Je pense que c'est une occasion loupée et que nous aurons peut-être gain de cause l'année prochaine.

M. le Maire MEYER : Il se trouve que j'étais personnellement au Centre Europe l'année dernière où se trouvait bien un groupe de personnes. Seulement, la grosse association qui y était avant le chantier préfère organiser sa rencontre à la Salle des Familles qui rassemble 300 à 400 personnes.

M. HILBERT : Ce n'est pas de celle-là dont je parlais.

M. le Maire MEYER : L'année dernière, deux groupes étaient au Centre Europe.

M. HILBERT : Ils étaient très peu nombreux. Il y a 3 ans, la salle de spectacle était remplie, ce n'était pas l'an dernier.

M. le Maire MEYER : Non, la salle de spectacle, c'était encore l'ancienne structure.

M. HILBERT : Non. Un spectacle à Nouvel An a eu lieu dans l'actuelle salle de spectacle. Ensuite, après la collation, les plus jeunes sont allés se coucher et les ados sont allés au feu, rue de Belgrade. C'était il n'y a pas longtemps.

M. le Maire MEYER : Autant que je me souviens, c'était l'Amicale des Algériens qui occupait anciennement le Centre Europe.

M. HILBERT : Non, c'était l'Association Mouvement d'Elles qui avait fait ce soir-là.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec l'abstention du groupe « Un nouvel élan pour Colmar » et de Mme ANGLARET-BRICKERT.

30. Programme d'exploitation forestière 2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Motion pour le respect par l'Éducation Nationale de ses engagements en faveur du recrutement des professeurs des écoles en classes bilingues.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente la motion et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Effectivement, c'est un sujet d'actualité qui préoccupe beaucoup de parents de la région colmarienne et on les comprend. Mais, c'est aussi un problème qui doit être ramené à l'échelle départementale parce que c'est vrai que l'on a beaucoup conventionné entre l'Éducation Nationale et les différentes écoles et peut-être qu'au moment où l'on recommençait à ouvrir les vannes sur le recrutement des enseignants et avec la difficulté qu'on connaît tous à recruter des enseignants compétents en langue allemande ou capables d'assurer l'enseignement bilingue, il est vrai qu'il existe des problèmes de soudure sur un certain nombre d'écoles où des congés et des remplacements ne sont pas forcément assurés en temps et en heure. C'est effectivement une vraie problématique, mais qui dépasse, pour une fois, largement le cadre colmarien. Je ne suis pas persuadé que la seule intervention de Colmar règlera le problème et surtout, je trouve qu'il y a quand même un petit paradoxe à ce que vous demandiez aujourd'hui à l'Éducation Nationale de respecter ses engagements quand on vous a connu beaucoup plus frileux sur les rythmes scolaires et sur la présentation très, très en retard du Projet Educatif Territorial.

M. le Maire MEYER : C'est vraiment un mélange de tout.

M. ERNST : C'est facile de venir demander aujourd'hui à l'Éducation Nationale de respecter ses engagements quand nous-mêmes nous n'avons pas été exemplaires sur le dossier.

M. le Maire MEYER : Dans les rythmes scolaires, on ne fait pas du bilinguisme.

M. ERNST : On peut le demander à l'Éducation Nationale, mais il faut aussi avoir des demandes cohérentes et lui laisser le temps. On sait pertinemment que recruter un enseignant compétent ne se fait pas du jour au lendemain.

M. le Maire MEYER : Fichtre alors ! On paie 3 millions d'euros. C'est le côté pratique. Il ne faut pas toujours gesticuler.

M. ERNST : Rassurez-vous, avec 500 000 fonctionnaires de moins, cela risque encore d'être plus difficile d'avoir des enseignants en langue allemande.

M. le Maire MEYER : Il n'y a encore pas de rapport.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Cela n'a rien à voir. Avec un million depuis 10 ans, il n'y a pas mieux.

M. le Maire MEYER : Mme SANCHEZ.

Mme SANCHEZ : Merci, M. le Maire. Je voudrais juste ajouter que les problèmes de remplacement dans les écoles aujourd'hui touchent toutes les classes. Il serait peut-être judicieux de simplement rajouter les classes bilingues et monolingues aujourd'hui. Il me semble que vous dépensez aussi beaucoup d'argent pour les classes monolingues où les remplacements sont aussi cruciaux.

M. le Maire MEYER : Oui, mais le problème spécifique aujourd'hui est dans le bilinguisme.

Qui approuve cette motion ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? La motion est approuvée avec 3 abstentions.

Merci, mes chers collègues. Nous avons terminé assez tôt. Nous avons mis deux heures pour ces 30 points avec le rapport d'orientations budgétaires. Je tiens à vous remercier pour votre engagement durant toute l'année 2016. Nous avons quelques séances du Conseil Municipal, dont certaines étaient très longues, mais c'est également la preuve de l'expression de la démocratie que nous avons partagée ensemble avec des sensibilités différentes. L'essentiel est d'ouvrir le débat le plus possible. Je tiens à vous remercier. La séance est levée. Je vous souhaite un joyeux Noël et d'ores et déjà une bonne et heureuse année 2017. Nous vous convions au verre de l'amitié avec, exceptionnellement, Madame et Messieurs les représentants de la presse.

FIN DE LA SEANCE : 20 HEURES 30